

FICHE INFORMATION - 2021/2022

ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS) - LE DEVOLUY

L'Ecole Municipale des Sports (E.M.S) est un service municipal coordonné par le Service Tourisme et Sport de la commune du Dévoluy. Elle propose des activités sportives, pour tous (dès 20 mois), encadrées par les éducateurs sportifs municipaux diplômés.

2 formules sont proposées :

- EMS classique de septembre à juin (sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés) pour les enfants et les adultes
 - du 13/09/2021 au 22/10/2021 (6 semaines)
 - du 08/11/2021 au 17/12/2021 (6 semaines)
 - du 03/01/2022 au 04/02/2022 (5 semaines)
 - du 07/03/2022 au 08/04/2022 (5 semaines)
 - du 25/04/2022 au 24/06/2022 (9 semaines)
- EMS ETE (juillet et août) pour les adultes
 - du 02/07/2022 au 27/08/2022 (8 semaines)

Le dossier d'inscription est composé des pièces suivantes :

- 1 formulaire d'inscription dûment renseigné et signé (ci-joint)
- 1 certificat médical (moins de 3 mois) de non contre-indication à la pratique de/des activités choisies
- 1 justificatif de domicile (de moins de 3 mois) : quittance de loyer, facture (EDF, internet...)
- 1 copie d'attestation d'assurance couvrant les activités multisports avec mention obligatoire pour les enfants "temps péri et extra scolaires"
- Le règlement des droits d'inscription (qui s'effectuera au démarrage des cours mi-septembre)

Les inscriptions se font auprès du service Tourisme et Sport (bureau situé à droite de l'entrée du Centre Sportif à Superdévoluy du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 18h)

GROUPES D'AGES

Baby EMS : TPS/PS/MS (à titre indicatif de 20 mois à 4 ans. Les - de 3 ans devront être accompagnés d'1 adulte)

P'tit EMS : GS/CP/CE1 (à titre indicatif de 4 à 7 ans)

Junior EMS : CE2/CM1/CM2 (à titre indicatif de 8 à 10 ans)

Adulte EMS : à partir de 16 ans (14 ans pour certains cours)

PLANNING DES COURS

Les activités se déroulent au centre sportif à Superdévoluy

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
10h15		GYM DOUCE (Adulte +16 ans)		
11h15		YOGA GDS (Adulte +16 ans)		
12h15		YOGA (Adulte +16 ans)		
17h30		EVEIL GYM/CO (P'tit EMS)	BABY SPORT (Baby EMS)	STRETCH (Adulte +16 ans)
18h30		ACROGYM/CO (Junior EMS)	FITNESS (Adulte +16 ans)	LIA ZUMBE (Adulte +14 ans)
19h15	PILATES (Adulte +16 ans)	STEP (Adulte +16 ans)	YOGA (Adulte +16 ans)	HIIT FITNESS (Adulte +14 ans)

Seuls les cours Adulte sont proposés dans le cadre de l'EMS ETE

DESCRIPTIF DES ACTIVITES

Baby Sport : éveil corporel et motricité générale (accompagné d'un parent jusqu'à 3 ans)

Gym/CO (Eveil et Acro) : découvertes des activités sportives : éveil corporel, gym au sol, acrobaties individuelles et collectives, jeux et sports collectifs

Step : chorégraphies sur une marche

Lia Zumbe (à partir de 14 ans) : chorégraphies

Hiit (à partir de 14 ans) : séance d'efforts fractionnés, au poids du corps, sans matériel

Fitness : renforcement et tonification de l'ensemble du corps

Yoga : séance de Yoga Ashtanga Vinyasa : enchaînement dynamique de postures souples et fluides (GDS = grand débutant / sénior)

Pilates : gym douce mais intense en profondeur qui associe concentration, contrôle, précision et respiration.

Stretch : gym douce à base d'étirements

Gym Douce Equilibre : gym préventive pour entretenir sa souplesse, son équilibre et sa coordination

TARIFS

	ADULTE (à partir de 16 ans)				JEUNE (jusqu'à 15 ans)		
	1 activité	2 activités	3 activités	+ de 3 activités	1 activité	2 activités	+ de 2 activités
EMS Classique - Sept à juin	130€	160€	180€	+20€/act.	100€	130€	+20€/act.
EMS Classique - Sept à juin + SUPP CARTE MUSCU* OU SPORT**	160€	190€	210€	+20€/act.			
EMS Classique - Sept à juin + EMS été - Juillet et août	180€	200€	220€	+20€/act.			
EMS Classique - Sept à juin + EMS été - Juillet et août + SUPP CARTE MUSCU* OU SPORT**	210€	230€	250€	+20€/act.			
EMS été - Juillet et août	50€	90€	110€	+20€/act.			

Supplément carte d'accès aux activités du Centre Sportif : 1 carte au choix :

* **carte MUSCU** : carte nominative valable durant la période de la formule EMS choisie (classique / été), permettant l'accès à la salle de musculation durant les heures d'ouverture du centre sportif.

** **carte SPORT** : carte nominative valable durant la période de la formule EMS choisie (classique / été) donnant l'accès à 20 séances au choix parmi les activités suivantes du centre sportif : badminton, tennis de table, escalade (sous condition de pratique), sauna, salle de musculation, squash, durant les heures d'ouverture du centre sportif.

Réductions :

- 10% pour 2 personnes du même foyer
- 20% pour 3 personnes et plus d'un même foyer
- 10% pour les +70 ans à partir de 2 activités

Exonération :

Les accompagnants (2 au maximum) d'une personne handicapée à condition que celle-ci soit titulaire d'une carte d'invalidité attestant d'un taux d'invalidité égal ou supérieur à 80 %.

Partie réservée à l'administration : reçu le :/...../..... par :



**FORMULAIRE INDIVIDUEL D'INSCRIPTION
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS) - LE DEVOLUY
(1 formulaire par personne)**

Coordonnées

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Tél. :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail :

POUR LES MINEURS	Responsable légal 1	Responsable légal 2
	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Famille d'accueil	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Famille d'accueil
Nom / Prénom		
Adresse (si différente)		
Code postal		
Ville		
Tél. portable		
Tél. prof.		
Courriel		

Personnes à prévenir en cas d'urgence (autres que les parents pour les enfants)

Nom Prénom	Adresse	Coordonnées téléphoniques

Observations (problème de santé, traitement, allergie...) :

.....
.....
.....
.....
.....

Choix des activités :

Activités	Créneaux	CHOIX : cocher la / les case(s)
Baby Sport (TPS/PS/MS)	Mercredi 17h30	<input type="checkbox"/> EMS classique
Eveil Gym/Co (GS/CP/CE1)	Mardi 17h30	<input type="checkbox"/> EMS classique
Acrogym/Co (CE2/CM1/CM2)	Mardi 18h30	<input type="checkbox"/> EMS classique
Stretch (Adulte +16 ans)	Vendredi 17h30	<input type="checkbox"/> EMS classique <input type="checkbox"/> EMS ETE
Step (Adulte +16 ans)	Mardi 19h15	<input type="checkbox"/> EMS classique <input type="checkbox"/> EMS ETE
Fitness (Adulte +16 ans)	Mercredi 18h30	<input type="checkbox"/> EMS classique <input type="checkbox"/> EMS ETE
Lia Zumba (Adulte +16 ans)	Vendredi 18h30	<input type="checkbox"/> EMS classique <input type="checkbox"/> EMS ETE
Hiit Fitness (Adulte +14 ans)	Vendredi 19h15	<input type="checkbox"/> EMS classique <input type="checkbox"/> EMS ETE
Gym Douce Equilibre (Adulte +16 ans)	Mardi 10h15	<input type="checkbox"/> EMS classique <input type="checkbox"/> EMS ETE
Yoga - Grands Débutants Séniors (+16 ans)	Mardi 11h15	<input type="checkbox"/> EMS classique <input type="checkbox"/> EMS ETE
Yoga (Adulte +16 ans)	Mardi 12h15	<input type="checkbox"/> EMS classique <input type="checkbox"/> EMS ETE
Yoga (Adulte +16 ans)	Mercredi 19h15	<input type="checkbox"/> EMS classique <input type="checkbox"/> EMS ETE
Pilates (Adulte +16 ans)	Lundi 19h15	<input type="checkbox"/> EMS classique <input type="checkbox"/> EMS ETE
SUPP. CARTE MULTISPORT		<input type="checkbox"/>
SUPP. CARTE MUSCU		<input type="checkbox"/>

J'autorise :

pour moi-même ou pour le mineur :

La commune ou l'Office de Tourisme à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques et à l'utiliser sur tout support de communication de l'Office de Tourisme et de la commune : OUI NON

Je soussigné (e) :

Tuteur ou parent de l'enfant (le cas échéant) :

- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'EMS et m'engage à le respecter.

- Certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

DATE :

SIGNATURE :

En tant que responsable de traitement la Mairie du Dévoluy s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel dont elle est dépositaire dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 26 avril 2016 concernant la protection des données personnelles.

Le service Tourisme et Sport de la mairie du Dévoluy, les agents de l'Ecole Municipale des Sports (EMS) et le Trésor public sont les destinataires des informations personnelles concernant les abonnés.

Les traitements mis en œuvre ont pour objet la gestion des inscriptions à l'EMS du Dévoluy. Ce traitement relève d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la mairie, en application du règlement général sur la protection des données (article 6 (1)) et de la loi Informatique et Libertés modifiée.

Sont demandés l'état civil et les coordonnées des usagers du service, des données de santé, leurs données bancaires, un justificatif de domicile et une attestation d'assurance. Pour les personnes à contacter en cas d'urgence, seuls sont demandés le nom, prénom, adresse et les coordonnées téléphoniques.

La Mairie du Dévoluy ne conserve les données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées, selon les durées de conservation légales et dans le respect de la réglementation en vigueur. Ainsi, les données du dossier d'inscription sont conservées pendant la durée de validation de l'abonnement, et les pièces justificatives comptables sont conservées 10 ans.

Vous disposez, d'un droit d'accès et de rectification, un droit d'effacement, un droit à la limitation des données qui vous concernent si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur. Pour exercer ces droits, il est nécessaire d'adresser un courriel au délégué à la protection des données de la Mairie du Dévoluy à l'adresse électronique suivante : contact@mairiedevoluy.fr ou un courrier, accompagné d'un document permettant de justifier de votre identité, à l'adresse postale suivante :

Mairie du Dévoluy, 90 route des stations - 05250 DÉVOLUY.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'adresse suivante :

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou bien encore à l'adresse postale suivante : CNIL- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS DU DEVOLUY

ARTICLE 1 : OBJET

L'Ecole Municipale des Sports (E.M.S) est un service municipal coordonné par le Service Tourisme et Sport de la commune du Dévoluy.

Elle propose des activités sportives, pour les enfants, les adolescents et les adultes, encadrées par les éducateurs sportifs municipaux diplômés.

Sa mission est de transmettre les valeurs fondamentales du sport, telles que l'esprit d'équipe, le respect, le goût de l'effort et la notion de bien-être et de plaisir. L'approche sportive se limite à l'éveil, l'initiation et la découverte. Elle ne prépare pas à la compétition.

Dans une démarche de « santé et bien-être », elle favorise également l'accès à la pratique sportive, à tout âge et pour tous, afin de lutter contre la sédentarité et l'inactivité et ainsi maintenir en bonne santé les usagers.

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT

2.1 Généralités

L'EMS est ouverte aux enfants (à partir de 20 mois) et aux adultes.

Les activités se déroulent au Centre Sportif de Superdévoluy. La commune se réserve le droit de modifier le lieu de pratique.

Le nombre de place par créneau est limité.

2.2 Formules :

2 formules sont proposées :

- EMS classique de septembre à juin pour les enfants et les adultes
- EMS ETE (juillet et août) pour les adultes

2.3 Groupe d'âge :

L'EMS propose des activités par groupe d'âge :

- Baby EMS : TPS/PS/MS (à titre indicatif de 20 mois à 4 ans. Les - de 3 ans devront être accompagnés d'1 adulte)
- P'tits EMS : GS/CP/CE1 (à titre indicatif de 4 à 7 ans)
- Junior EMS : CE2/CM1/CM2 (à titre indicatif de 8 à 10 ans)
- Ado EMS : 6ème/5ème/ 4ème/3ème/2nde (à titre indicatif de 11 à 15 ans)
- Adulte EMS : à partir de 16 ans

A l'inscription c'est l'année de naissance qui sera prise en compte.

2.4 Périodes

EMS classique : les séances sont dispensées de septembre à juin sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

EMS ETE : les séances sont dispensées en juillet et août.

2.5 Planning

Le planning des activités est défini chaque année.

Pour des raisons de service, sanitaire ou autres, la commune se réserve le droit d'annuler des séances ou modifier le programme.

2.5 Absences

Dans le cadre de l'EMS classique, au delà de 6 absences non justifiées, la commune se réserve le droit de résilier l'inscription de l'utilisateur.

L'utilisateur ne pouvant assister à une séance est tenu d'informer l'éducateur ou le service tourisme et sport.

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

3.1 Généralités

Une personne peut s'inscrire à une ou plusieurs activités.

Le choix de ou des activités lors de l'inscription est valable pour l'année (dans le cadre de l'EMS classique) ou pour juillet/août (dans le cadre de l'EMS ETE).

Les inscriptions ne sont pas reconduites automatiquement d'une année sur l'autre.

L'EMS accueille tous les enfants et les adultes dans la limite des places disponibles et selon les critères de priorité suivants :

- 1- résidence principale dans Le Dévoluy
- 2- résidence secondaire dans Le Dévoluy
- 3- résidence hors commune

3.2 Tarifs et modes de paiement

Les tarifs d'inscription à l'EMS sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal.

Le règlement des activités s'effectue en une seule fois à l'inscription, selon les modes de paiement suivants :

- espèces
- chèque
- CB
- virement
- ANCV et coupons sport

3.3 Dossier d'inscription

Les demandes d'inscription se font auprès du service Tourisme et Sport, situé au Centre Sportif de Superdévoluy.

La demande d'inscription ne sera prise en compte qu'après dépôt du dossier d'inscription complet et correctement rempli.

Le dossier d'inscription est composé des pièces suivantes :

- l formulaire d'inscription dûment renseigné et signé (téléchargeable sur le site de la commune)
- l certificat médical (de moins de 3 mois) de non contre-indication à la pratique de ou des activités choisies
- l justificatif de domicile (de moins de 3 mois) : quittance de loyer, facture (EDF, internet...)
- l copie d'attestation d'assurance couvrant les activités multisports avec mention obligatoire pour les enfants "temps péri et extra scolaires"
- Le règlement des droits d'inscription
- Un justificatif d'imposition (sur demande)

A l'issue de la 1ère séance (pour chaque activité choisie), l'utilisateur aura la possibilité d'annuler son inscription dans un délai de 2 jours.

Une fois les inscriptions closes, si un créneau ne réunit pas un minimum de 3 personnes, il ne sera pas maintenu au planning. Les personnes inscrites seront informées de son annulation et un remboursement sera effectué.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

L'annulation ponctuelle de séances du fait de la commune ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.

En cas d'absence ponctuelle de l'éducateur référent, la/les séances pourront être assurées par un autre éducateur sportif ou reportées. Dans le cas du Yoga, du Pilates, du Step et de la LIA Zumba, une activité de substitution pourra être proposée.

Un remboursement sera possible uniquement dans les cas suivants :

- changement de domiciliation (à plus de 50 km)
 - raisons médicales justifiées par un certificat médical précisant l'incapacité à la pratique sportive de l'utilisateur durant une période supérieure ou égale à 4 semaines consécutives.
 - au delà de 3 séances consécutives annulées pour une même activité du fait de la commune.
- Dans ces cas, la demande devra être formulée par écrit, adressée à Mme Le Maire, accompagnée d'un justificatif dans le mois suivant l'arrêt de l'activité, au delà, la demande ne sera pas prise en compte. Les paiements par Chèques Vacances ou coupons sport ne pourront faire l'objet que d'un remboursement partiel.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE / ASSURANCE

5.1 Assurance

A l'inscription, il est demandé à l'utilisateur d'attester être en possession d'une assurance responsabilité civile couvrant les activités multisports avec mention obligatoire pour les enfants "temps péri et extra scolaires".

La commune a, quant à elle, souscrit une assurance au titre de sa responsabilité civile couvrant la responsabilité de l'EMS, ses intervenants et les usagers.

5.2 Responsabilité

La responsabilité des parents n'est déchargée qu'à partir du moment où l'enfant est pris en charge par l'éducateur et jusqu'à l'heure précise de fin de l'activité.

La commune du Dévoluy se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vols et/ou de détérioration de vêtements et/ou objets personnels.

5.3 Secours

Les éducateurs disposent d'une trousse à pharmacie. En revanche, aucun médicament ne peut être administré. En cas d'urgence, le personnel encadrant contactera les représentants légaux ou la personne de contact, et selon la gravité, fera appel aux secours (SAMU, Pompiers).

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS / RECOMMANDATIONS

L'usager s'engage à :

- Se conformer au présent règlement intérieur
- Respecter l'éducateur, les autres usagers et toute autre personne présente
- Participer à la mise en place et au rangement du matériel
- Respecter les horaires, les locaux, le matériel, les règles de sécurité et les consignes des éducateurs
- Participer de façon assidue aux séances afin de faciliter sa progression et celle du groupe.
- Avoir une tenue de sport adaptée à la pratique de l'activité : tee-shirt, short ou pantalon de sport, baskets propres d'intérieur et une bouteille d'eau. Le port de bijoux est fortement déconseillé.
- Se faire pointer en début et fin de séance

Le responsable de l'enfant s'engage à :

- S'assurer, avant le début de la séance, qu'elle a bien lieu et de la présence de l'éducateur
- Récupérer l'enfant dès la fin du cours

La commune se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement toute personne ayant un comportement inadapté ou posant un problème de sécurité ou de discipline.

Afin de favoriser l'autonomie, la présence des parents doit rester exceptionnelle durant l'activité.